

3 suicides de salariés d'Orange en moins de 3 semaines

Sur ces trois suicides, deux, (à Draguignan, le 25 mai ([communiqué de SUD PTT](#)) et [JT FR3 Côte d'Azur](#) et le 6 juin à Troyes) ne font aucun doute sur le lien avec le travail. Le premier est revenu se pendre sur son lieu de travail alors qu'il était en arrêt. Le mois précédent, les élu.es CSE avait émis une Alerte de Danger Grave et Imminent. La [lettre de la veuve](#) du second, à la Direction et aux élu.es de la CSSCT (remplaçant plus ou moins les CHSCT) est explicite.

Ces suicides touchent des fonctionnaires d'une cinquantaine d'années, du même type d'entité technique, de domaine métier, sur des périmètres différents. Ils font état de surcharge de travail, de manque de formation.

Un parallèle troublant avec les auditions des familles lors du procès en appel sur les périodes NEXT et ACT, sous la présidence de Didier Lombard.

Alors que les pleurs sont fréquents dans les boutiques, dans l'une d'elles en cours de fermeture, un salarié en mal être a simulé un geste fatal et violent qui a marqué son environnement professionnel.

Si on ne peut faire de comparaison avec le système de harcèlement organisationnel pour virer 22 000 personnes « par la fenêtre ou par la porte » sur un temps limité, la réalité de la souffrance au travail est là et se révèle parfois par des passages à l'acte fatal.

Les suicides chez Orange ne se sont pas interrompus ces dernières années, et les CHSCT ont instruit, souvent avec difficulté, les situations de travail des suicidé.es. Mais leur fréquence n'avait pas de commune mesure avec la période « noire ».

Aujourd'hui, ces suicides interviennent dans un contexte de réorganisations accélérées, y compris pendant la période de crise sanitaire, et un « dialogue » social tendu.

Le dialogue social est tendu y compris en cas d'Alerte de Danger Grave et Imminent. En effet, dans de telles situations, Orange polémique sur qui, du CSE et de la CSSCT est légitime à déposer une ADGI, faisant perdre du temps et de l'énergie militante sur des questions de procédure, et non sur le traitement de situations graves.

Aujourd'hui, la Direction d'Orange doit prendre la mesure des conséquences graves de la stratégie qu'elle choisit, si le prix à payer, ce sont des morts et des milliers de personnes abîmées psychiquement et physiquement pour des vies entières.

Contact SUD PTT : Pascale Abdessamad, 06 42 71 31 04